

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 7 février 2020 à 20 h 30

Présents : Jean-Claude Compagnon, Gaël Monneret, Maurice Monnet, Jean-François Rehfuss, Sara Gallasso, Francine Jacquet , Charles Chevailler, Christophe Marion, Brigitte Douvre, Pascal Simonet.

Absent excusé : Nicolas Garcin.

A été élue secrétaire : Brigitte Douvre.

- **Compte-rendu :** Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 23 décembre 2019.

- **Finances :** Le maire présente le budget et le bilan comptable de l'année 2019. Les résultats s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2019	72032.40	221075.49	293107.89
DEPENSES 2019	65840.39	154472.04	220312.43
RESULTATS EXERCICE 2019	6192.01	66603.45	72795.46
RESULTAT 2018	- 48476.47	194581.79	146105.32
SOLDE D'EXECUTION	- 42284.46	261185.24	218900.78

Les résultats laissent apparaître un excédent qui permettra au prochain conseil de mener plus facilement des actions d'investissement.

- Délibérations :

- N° 1 / 2020 : Le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus est voté à l'unanimité.

- N° 2 / 2020 : Le compte de gestion 2019 en tous points identique au compte administratif est voté à l'unanimité.

- N° 3 / 2020 : Francine Jacquet présente au conseil la délicate situation financière du SICOPAL et la volonté de cet organisme de modifier ses

statuts. Selon ses vœux, la Commune adresse à Monsieur le Préfet la demande de dissolution du SICOPAL. La délibération est votée à l'unanimité.

- N° 4 / 2020 : Afin de poursuivre sa mission du SICOPAL, notamment dans la distribution des repas pour les écoles ou les personnes âgées, la pose et le suivi des téléalarmes, la commune demande son adhésion au syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale. La délibération est votée à l'unanimité, sous condition de la dissolution effective du SICOPAL par arrêté préfectoral.

- N° 5 / 2020 : La commune accepte la clé de répartition de l'actif et du passif au prorata du nombre de voix. (Une pour Pannessières). Elle autorise également le comptable public à transférer au syndicat mixte ouvert pour la cuisine centrale la comptabilité du SICOPAL. La délibération est votée à l'unanimité, sous condition de la dissolution effective du SICOPAL par arrêté préfectoral.

- N° 6 / 2020 : Le Conseil vote à l'unanimité l'actualisation des frais de déplacements de Benoit Rampant.

- Questions d'actualité :

- Un nouveau contrat de location avec FREE et ON TOWER est à l'étude par les services de l'ONF de Lons Le Saunier. En effet, la société FREE a transféré son parc de pylônes d'abord à la société ILLIAD 7, puis à la société ON TOWER. Il est aujourd'hui nécessaire de réécrire un contrat qui protège les intérêts de la commune.

- Le contentieux que nous avons avec SFR, à savoir la présence de l'opérateur Bouygue (en tant que partenaire associé par mutualisation) sur le territoire de la commune sans qu'il y ait de rétribution pour celle-ci, n'est à ce jour non résolu. L'affaire a été portée auprès d'un cabinet d'avocats spécialisé de Besançon, actuellement sans aucun résultat.

Afin de résoudre ces difficultés avant la fin du mandat il est décidé de reprendre contact avec la société Hivory qui détient aujourd'hui le parc matériel de SFR et de trouver un accord afin de signer une nouvelle convention d'occupation.

- Par délibération de janvier, en fonction de la loi qui oblige aujourd'hui les communautés d'agglomération, ECLA a pris la compétence eau sur son territoire. La commune de Pannessières n'est aujourd'hui pas concernée par cette mesure du fait que l'eau nous est délivrée par le syndicat l'Heute La Roche, que ce syndicat couvre plusieurs communes appartenant à plusieurs communautés de communes, et que dans ce cas la loi ne s'applique pas ...

- Julien Compagnon et Anaïs Perret ont déposé un certificat d'urbanisme et un permis de construire afin d'édifier une maison d'habitation auprès de leur magasin à La Lième. Les deux sont aujourd'hui refusés du fait du classement du terrain en zone agricole et du manque de renseignements complémentaires pouvant infléchir la règle du PLU stipulant l'interdiction de construire dans cette zone.

- Une entreprise de Lamoura est chargée de purger l'escarpement au dessus de la maison de M. Durand. En effet, des rochers risquent de s'écrouler et d'endommager la maison. M. Durand accepte de prendre le coût de l'opération à sa charge. Il demande par contre que la commune lui cède une partie du terrain qui surplombe sa maison. Le Conseil donne son accord à cette future transaction.

- Le terrain situé en face du terrain de jeu et appartenant à Monsieur Aubert a été acquis par la commune.

- Une convention longuement discutée avec le club VVT de Conliège et l'ONF sera prochainement signée. Elle permettra de règlement l'accès à la forêt, l'aménagement des pistes, leur signalisation et leur entretien.

- Questions diverses :

- La société Ennedis est entrée en contact avec les habitants de la commune à propos de la pose des compteurs linky. De nombreux habitants se sont adressés en mairie pour avoir quelle conduite adopter. Chacun est naturellement libre d'accepter ou non la pose des compteurs. Un formulaire est disponible dans le cas où les habitants refuseraient afin d'adresser leur décision à l'entreprise chargée des travaux.

- Monsieur le Président ELVEZI a insisté pour que la dernière armoire de branchement de la fibre mise en place sur le territoire d'ECLA soit inaugurée à Pannessières. Cette cérémonie aura lieu le 24 février prochain.

- Des conseillers d'Orange passent actuellement sur la commune pour informer les habitants de la future possibilité de branchement au réseau fibre. Pour les abonnés téléphoniques et Internet Orange, il semble bien que ce branchement soit gratuit.

- Francine Jacquet est chargée d'organiser le déroulement des élections de mars.

- Le prochain et dernier conseil de la mandature aura lieu le mardi 10 mars à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures.

Le maire : M.Monnet.